



Responsable ou non d'un TIP

Par **Ceaim**, le 13/11/2015 à 18:48

Bonjour,

J'ai un problème avec xxxxxx et je ne sais pas si je peux me permettre de contester la facture demandée. et si oui, avec quels arguments juridiques ?

Voici les faits :

Mon ex-compagnon avait inscrit nos 2 noms sur le contrat avec xxxxxx.
En revanche, son nom seul apparaît sur le TIP comme étant "le payeur" et ce sont ses coordonnées bancaires qui sont inscrites.

Nous sommes séparés depuis juillet dernier mais, comme il n'a pas laissé sa nouvelle adresse, je reçois la facture et on me précise que je suis redevable.

Existe-il une possibilité de contester cette facture ?

Merci d'avance pour vos conseils et commentaires.

Par **janus2fr**, le 14/11/2015 à 10:31

Bonjour,

Puisque vous êtes cotitulaires du contrat, le fournisseur peut demander le paiement des factures à l'un comme à l'autre.

Le compte enregistré comme moyen habituel de paiement n'a rien à y voir.